

Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

Qu'est-ce qu'un ESAT ?

Il permet aux personnes handicapées qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire d'exercer une activité à caractère professionnel. Ces personnes bénéficient, en fonction de leurs besoins, d'un suivi médico-social et éducatif.

L'orientation en ESAT par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) vaut Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Quels sont les bénéficiaires ?

Pour être accueillie en ESAT, la personne doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- avoir au **moins 20 ans**,
- avoir une capacité de travail inférieure à 1/3 de la capacité de gain ou de travail d'une personne valide ou, avoir besoin d'un ou plusieurs soutiens médicaux, éducatifs, sociaux ou psychologiques,
- être orienté vers ce type de structure par la **CDAPH**.

À noter : exceptionnellement, la CDAPH peut décider une orientation en ESAT dès l'âge de 16 ans.

Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Qu'est-ce qu'un SAVS ?

Les SAVS prennent en charge des personnes adultes, y compris celles ayant la qualité de travailleur handicapé, dont les déficiences et incapacités rendent nécessaires, dans des proportions adaptées aux besoins de chacun :

- un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie

- un **accompagnement** dans la réalisation des actes essentiels de l'existence.

Cela se traduit par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

Qu'est-ce qu'un SAMSAH ?

Les SAMSAH prennent en charge des personnes adultes handicapées dont les déficiences et incapacités nécessitent des soins réguliers et coordonnés ainsi qu'un accompagnement médical en milieu ouvert.

Dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, ils assurent des missions contribuant à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées. Cela se traduit par un accompagnement adapté, semblable au SAVS.

Tout comme pour les SAVS, les prestations sont délivrées :

- au domicile de la personne,
- dans tous les lieux où s'exercent des activités sociales, de formation (scolaire et universitaire) et professionnelles,
- dans les locaux des services.

Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés

Qu'est-ce qu'un foyer d'hébergement ?

Cet établissement assure l'hébergement et l'entretien des personnes adultes handicapées qui exercent une activité pendant la journée, dans un ESAT, ou une entreprise adaptée.

La formule d'hébergement peut varier, pouvant aller du bâtiment spécifique et autonome, aux petits groupes de logements.

L'**encadrement** peut laisser une part plus ou moins importante à l'autonomie sociale (participation à la vie du foyer : courses, préparation des repas, par exemple).

Foyer de vie ou foyer occupationnel

Qu'est-ce qu'un foyer de vie ou occupationnel ?

Ils ont la particularité d'accueillir des **personnes adultes** dont le handicap ne permet pas ou **plus d'exercer une activité professionnelle**.

Ces personnes bénéficient cependant d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes : activités ludiques, éducatives ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale.

Foyer d'accueil médicalisé (FAM)

Qu'est-ce qu'un F.A.M ?

Les foyers d'accueil médicalisé accueillent des adultes **gravement handicapés, mentalement ou physiquement**, dont la dépendance les rend inaptes à toute activité à caractère professionnel.

Le FAM prend en charge des personnes ayant besoin d'une assistance pour la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi que d'une médicalisation.

Maison d'accueil spécialisée pour personnes handicapées

Qu'est-ce qu'une M.A.S ?

La maison d'accueil spécialisée (MAS) reçoit des personnes adultes atteintes d'un **handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou gravement polyhandicapées**, n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie.

Leur état nécessite le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante, une surveillance médicale et des soins réguliers et constants.

Quels sont les types d'accueils pour tous ces établissements ?

Chaque établissement adopte une gestion différente quant à l'accueil des personnes handicapées.

Il existe donc plusieurs types d'accueils :

- l'accueil permanent (internat),
- l'accueil de jour permettant d'alléger la charge qui pèse sur les familles,
- l'accueil temporaire,
- l'accueil d'urgence.

A noter : L'accueil dans ces établissements nécessite une décision de la CDAPH.



Décrire son projet de vie est déterminant pour une décision adaptée.

Comment faire la demande ?

En transmettant le **Formulaire Cerfa n°13788*01** à la MDPH de la Gironde

Disponible sur notre site Internet (www.mdp33.fr).

Après l'avoir rempli comme indiqué en y associant les pièces justificatives demandées :

Détail des pièces jointes disponible sur notre site Internet (www.mdp33.fr).

Février 2017

MDPH de la Gironde

<http://www.mdp33.fr>

Pour nous écrire :

- par courrier à :
MDPH 33
Esplanade Charles de Gaulle
C.S. 51914
33074 BORDEAUX CEDEX
- par mail à :
accueil-autonomie@girondedep.fr

Pour nous téléphoner :

une plateforme d'accueil à votre service au
05.56.99.66.99
du lundi au jeudi de 9 h à 17h 15
le vendredi de 9 h à 16h30

Pour vous accueillir :

9 nouveaux lieux d'accueil répartis sur le territoire girondin

- **Plateforme Autonomie Seniors Cité Municipale**
4 rue Claude Bonnier - 33077 BORDEAUX
- **PTS BASSIN**
1 rue Transversale - 33138 LANTON
- **PTS GRAVES**
226 cours Gambetta - 33400 TALENCE
- **PTS HAUTE GIRONDE**
49 rue Henri Groues - 33240 ST ANDRE DE CUBZAC
- **CLIC Hauts de Garonne**
4 place de la Révolution Française - 33310 LORMONT
- **PTS LIBOURNAIS**
14 rue Jules Védrières - 33500 LIBOURNE
- **PTS MEDOC**
1 B rue André Audubert - 33480 CASTELNAU DE MEDOC
- **CLIC PORTE DU MEDOC**
419 avenue de Verdun - 33700 MERIGNAC
- **CLIC SUD GIRONDE**
Place St Michel - 33192 LA REOLE CEDEX



LES ÉTABLISSEMENTS
ET
SERVICES
POUR
ADULTES EN
SITUATION DE
HANDICAP

